

Qu'est-ce que Safe Lease ?

Safe Lease est une formule de location de véhicule pour les particuliers proposée par Axus SA et commercialisée par Baloise Insurance.

En contrepartie d'un loyer mensuel, vous obtenez le droit d'utiliser un véhicule. Outre l'amortissement et le coût du capital, ce loyer comprend :

- l'entretien et les réparations techniques/mécaniques liés à une usure normale (utilisation en bon père de famille) ;
- les pneus été (usure normale) ; les pneus hiver (en option) ;
- l'assistance dépannage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- l'assurance Responsabilité Civile ;
- l'assurance Protection Juridique ;
- l'assurance Omnium Safe 1 ;
- l'assurance Conducteur Select (en option) ;
- les taxes de mise en circulation et de circulation ;
- un véhicule de remplacement (en option).

Il ne vous reste plus qu'à payer le carburant et les amendes éventuelles.

À l'échéance de votre contrat de location, vous restituez le véhicule en bon état, avec ses accessoires d'origine. En tant que propriétaire, nous nous occupons de la vente du véhicule. Il n'y a pas d'option d'achat du véhicule en fin de contrat.

Quels sont les différents paramètres d'un contrat Safe Lease ?

La durée

Toute offre de location est établie pour une période définie, de minimum 24 mois et de maximum 50 mois.

Le kilométrage

Toute offre de location est établie pour un kilométrage défini, de maximum 100.000 kilomètres.

Le loyer

Votre loyer mensuel de location est calculé en fonction :

- du modèle de véhicule choisi et de ses options/accessoires ;
- de la durée de location ;
- du kilométrage que vous souhaitez parcourir ;
- de l'âge du conducteur habituel le plus jeune ;
- des services optionnels sélectionnés.

Que se passe-t-il si vous parcourez plus de kilomètres que prévu dans l'offre de location ou si vous souhaitez modifier la durée de location en cours de contrat ?

Nous adaptions votre loyer sur base des nouveaux paramètres de durée et de kilométrage, sans mauvaise surprise. Vous connaissez les variantes dès le départ grâce à la grille matricielle des loyers jointe à votre offre de location. Celle-ci vous donne un aperçu de toutes les combinaisons possibles de durées et de kilométrages, et le loyer y relatif.

Vous bénéficiez donc d'une garantie de :

- **flexibilité** : vous souhaitez raccourcir la durée du leasing ou augmenter le kilométrage ? C'est possible (voir exemples détaillés ci-dessous).
- **transparence** : vous connaissez aujourd'hui ce que vous payerez demain en cas de modification de la durée et/ou du kilométrage du contrat. Et ce, grâce à près de 500 combinaisons possibles de durées et de kilométrages.

Exemple de grille matricielle des loyers

Km total	Durée (en mois)	12 - 14	15 - 17	18 - 20	21 - 23	24 - 26	27 - 29	30 - 32	33 - 35	36 - 38	39 - 41	42 - 44	45 - 47	48 - 50
5001 - 10000		506,23	457,85	424,11	401,97	384,93	375,98	368,91	365,32	362,14	356,16	350,95	349,10	348,86
10001 - 15000		536,39	469,41	426,76	404,44	387,06	377,87	370,48	366,63	363,25	357,22	351,86	349,96	349,62
15001 - 20000		573,69	494,73	444,60	412,59	389,20	379,71	372,02	368,01	364,42	358,23	352,82	350,80	350,42
20001 - 25000		613,08	521,35	463,29	426,02	398,62	384,54	373,91	369,58	365,64	359,36	353,90	351,83	351,30
25001 - 30000		640,78	540,79	477,99	437,39	407,98	392,21	380,21	372,89	366,82	360,53	354,99	352,75	352,17
30001 - 35000		671,77	563,46	495,73	451,98	419,50	401,41	387,61	378,83	371,43	363,23	356,42	354,11	353,39
35001 - 40000		700,55	584,77	512,77	465,29	431,04	410,63	395,03	384,60	376,01	367,42	360,11	356,43	354,66
40001 - 45000		729,49	606,10	529,67	479,37	443,66	420,81	403,22	391,30	381,78	372,46	364,55	360,38	358,22
45001 - 50000		759,15	627,79	546,73	494,03	456,22	431,01	411,74	398,74	388,14	377,92	369,26	364,49	361,80
50001 - 55000		794,32	652,71	565,58	508,79	468,22	441,51	421,33	407,42	394,68	383,58	374,00	368,63	365,44
55001 - 60000		830,19	678,30	584,89	524,12	480,60	452,53	431,04	414,62	401,21	389,02	378,72	372,79	369,11
60001 - 65000		865,44	703,22	603,89	539,00	493,31	463,42	440,76	423,27	408,93	395,92	385,10	378,50	374,79
65001 - 70000		901,26	729,00	623,36	555,05	506,28	474,76	450,65	431,95	416,65	402,98	391,40	384,78	380,51
70001 - 75000		939,95	756,44	643,58	570,84	519,71	486,37	461,20	441,40	425,49	410,81	398,44	391,08	383,99
75001 - 80000		979,23	783,92	664,29	587,87	533,41	498,13	471,15	450,18	433,07	417,79	404,90	394,79	387,48
80001 - 85000		1014,04	808,44	682,91	602,42	546,15	508,59	479,71	457,34	439,06	423,30	409,80	399,36	392,31
85001 - 90000		1048,56	833,33	701,73	618,46	559,19	519,11	488,45	464,59	445,16	428,69	414,78	404,54	397,13
90001 - 95000		1087,96	861,85	723,44	635,82	573,78	531,19	498,54	473,18	452,88	435,75	421,94	411,15	403,05
95001 - 100000		1127,04	889,96	745,14	653,64	588,61	543,45	508,85	482,36	460,78	443,60	429,09	417,51	408,93

Au point « Fin de contrat et restitution du véhicule », vous trouvez des exemples d'application de la grille matricielle des loyers

Le contractant

Le contrat Safe Lease est exclusivement réservé aux particuliers entre 18 et 75 ans domiciliés en Belgique. Le(s) conducteur(s) habituel(s) doi(ven)t également disposer d'un permis de conduire valable. Un permis provisoire n'est pas accepté par Safe Lease.

Vous êtes indépendant ? Vous pouvez souscrire à un contrat Safe Lease à titre privé.

Le(s) conducteur(s)

Le(s) conducteur(s) habituel(s) doi(ven)t être renseigné(s) sur la déclaration préalable à la couverture d'assurance. Le loyer est calculé sur base de l'âge du conducteur habituel le plus jeune.

Le conducteur habituel peut être vous-même (le contractant) ou un membre de votre famille, un ami ou toute autre personne possédant un permis de conduire valide. Le conducteur habituel est une personne qui conduit régulièrement le véhicule assuré ; à distinguer du conducteur occasionnel qui utilise de temps en temps le véhicule, et ce sans caractère régulier.

Attention : les permis provisoires ne sont pas acceptés.

La signature du contrat

Quels sont les documents nécessaires pour conclure un contrat de location ?

- votre carte d'identité ;
- un permis de conduire valable (pas un permis provisoire) pour tous les conducteurs renseignés comme conducteurs habituels ;
- une copie de votre dernière fiche de paie (ou autre preuve de revenus).

Vous avez un lecteur de carte d'identité ? La signature peut dans ce cas se faire électroniquement. Renseignez-vous auprès de votre courtier.

A quelles conditions puis-je bénéficier de la formule Safe Lease ?

Votre solvabilité est contrôlée sur la base de vos revenus et de vos charges. Sauf exception, vous recevez une réponse endéans les 2 jours ouvrables.

Le courtier vérifie auprès de la compagnie d'assurances si vous remplissez les conditions d'acceptation.

La commande et la livraison

Que se passe-t-il après la signature du contrat de location ?

Une fois le contrat signé, la commande de votre véhicule est passée chez un concessionnaire officiel de la marque en Belgique, selon votre choix. Celui-ci communiquera ensuite une date approximative pour la livraison de votre véhicule. En effet, la date peut varier en fonction des délais de production.

Au moment où le véhicule est disponible chez le concessionnaire et immatriculé, un rendez-vous est pris avec vous pour en prendre livraison.

La facturation

Comment se passe le paiement de mes mensualités ?

Vous recevez mensuellement des factures de loyer. Les loyers sont anticipatifs (vous payez pour le mois à venir) et basés sur les mois 'calendrier'.

Votre première mensualité est un pro rata du loyer mensuel et peut donc différer de ce qui est indiqué dans votre contrat. Par exemple, votre véhicule vous est livré le 10 janvier. Vous paierez donc pour le mois de janvier uniquement l'utilisation du 10 au 31 janvier. Pour déterminer le montant de la première mensualité, il convient de diviser le loyer mensuel par 31 jours calendrier et de le multiplier ensuite par 22 – le nombre de jours d'utilisation effective.

La dernière mensualité est également un pro rata du loyer mensuel.

Par exemple, si la restitution de votre véhicule en fin de contrat a lieu le 20 juillet ? Vous recevrez encore la facturation pour le mois suivant (août). Ne vous inquiétez pas, vous serez crédité pour le montant correspondant à la période entre la date de restitution et le 31 août.

Vous pouvez payer votre loyer mensuel par virement ou par domiciliation (prélèvement le premier jour ouvrable du mois). Votre domiciliation entre en vigueur au moment de la signature pour réception de votre véhicule.

Que se passe-t-il si je ne peux pas payer mes mensualités ?

Si vous ne payez pas deux mensualités, nous mettons fin au contrat de location et vous devez restituer le véhicule.

Montant à payer : régularisation du loyer selon la grille matricielle en fonction de la durée réelle et du kilométrage relevé au compteur à la date de résiliation anticipée, avec un minimum de 12 mois facturés.

En cours de contrat

Divers

Suis-je le propriétaire du véhicule ?

Non, vous n'êtes pas propriétaire. Il s'agit d'une location ; vous bénéficiez uniquement du droit d'utilisation.

Le carburant est-il compris dans le contrat ?

Non, vous payez vous-même le carburant.

Puis-je installer des accessoires en cours de contrat ?

Pas de problème, c'est autorisé chez le fournisseur de votre choix, à vos frais et pour autant que vous n'endommagiez pas le véhicule et que vous le restituez dans son état original.

Les accessoires peuvent être couverts dans le cadre de l'assurance Omnium. Les accessoires d'une valeur de plus de 1.250 EUR hors TVA font l'objet d'une surprime d'assurance à votre charge.

Des frais administratifs (100 EUR TVA incl.) sont d'application.

Puis-je utiliser mon véhicule à l'étranger ?

Certainement, mais pour une durée de max. 3 mois consécutifs.

Avant de partir, vérifiez sur votre certificat d'assurance (carte verte) si vous êtes bien couvert dans les pays que vous souhaitez visiter ou traverser.

Pour quitter et entrer dans l'espace Schengen (et les pays équivalents aux pays Schengen cf.

<https://www.rentadrive.org/fr/conduire-avec-un-vehicule-en-dehors-de-lespace-schengen>) avec un véhicule, une autorisation légalisée est conseillée. Le délai de traitement est d'environ 3 semaines.

Dois-je payer moi-même les amendes routières, les redevances de stationnement et les amendes administratives ?

Malheureusement, oui. En cas de rappel pour une redevance de stationnement ou une amende administrative impayée, nous avançons le montant et vous le refacturons ensuite avec des coûts administratifs supplémentaires.

Puis-je fumer à bord du véhicule ?

Fumer est néfaste pour la santé, mais nous ne pouvons pas vous l'interdire. Veuillez toutefois à restituer le véhicule parfaitement propre, sans dommages intérieurs ni odeurs désagréables.

Puis-je bénéficier d'une carte riverain ?

Oui, mais seul un conducteur habituel du véhicule peut recevoir une attestation pour effectuer une demande de carte riverain auprès de sa commune.

Assurances et assistance

Suis-je bien protégé en cas de sinistre ?

Oui, le contrat Safe Lease prévoit :

- l'assurance **Responsabilité Civile** : couvre les dommages causés aux tiers par le véhicule.
- l'**Omnium Safe 1** : couvre l'incendie, le vol, le bris de vitres, les dégâts matériels au véhicule, es événements naturels et le heurt d'animaux.
Le montant de la franchise, la partie du montant de la réparation que vous devez payer, est indiqué dans l'offre de location.
Dans les situations ci-dessous, la franchise n'est pas d'application:
 - Pour les risques incendie, vol, bris de vitres, événements naturels et heurt avec des animaux;
 - Pour le risque dégâts au véhicule, pour:
 - o vandalisme. Nous entendons par là quelqu'un qui détruit ou endommage intentionnellement le véhicule assuré;
 - o dommages causés aux câbles par de petits animaux sous le capot;
 - o perte totale, sauf en cas de jeune conducteur.
- **Protection Juridique** Supra All-risk: assiste la personne assurée dans la recherche d'une solution amiable au litige. L'assureur s'engage à fournir des services et à assumer des frais (experts, avocats, huissiers de justice, etc.) pour permettre à l'assuré de faire valoir ses droits.
- l'assurance **Conducteur Select** (en option) : indemnise les dommages corporels du conducteur sur base d'une somme forfaitaire.

L'assistance dépannage est-elle comprise dans la formule Safe Lease ?

Oui, vous bénéficiez de l'assistance dépannage dans toute l'Europe, le Maroc et la Tunisie, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Si votre problème ne peut pas être résolu directement, vous avez droit à un véhicule de remplacement pendant maximum 5 jours (voir <http://docs.axus.be/SafeLease>).

Comment signaler un dommage ?

Tout dommage doit être signalé le plus rapidement possible sur le site <https://damage.axus.be>. Ensuite faite réparer votre véhicule en suivant les indications que vous recevrez.

Que se passe-t-il en cas de sinistre ?

Avez-vous eu un sinistre en tort ? Ou avec des inconnus ? Ou bien l'assureur ne peut pas récupérer intégralement les dépenses auprès des responsables ? Alors l'assureur applique la franchise. Le montant est indiqué dans votre contrat.

Dans les situations ci-dessous, la franchise n'est pas d'application:

- Pour les risques incendie, vol, bris de vitres, événements naturels et heurt avec des animaux;
- Pour le risque dégâts au véhicule, pour:
 - o vandalisme. Nous entendons par là quelqu'un qui détruit ou endommage intentionnellement le véhicule assuré;
 - o dommages causés aux câbles par de petits animaux sous le capot;
 - o perte totale, sauf en cas de jeune conducteur.

Que se passe-t-il en cas de bris de vitre ?

Vous ne devez pas nous envoyer de déclaration d'accident. Vous pouvez vous rendre directement chez Auto Glass Clinic qui vous fera compléter un document.

Que se passe-t-il lorsque l'expert déclare le véhicule en perte totale suite à un sinistre ?

Le contrat de location prend fin avec effet rétroactif au jour de l'accident ayant entraîné le déclassement du véhicule.

En cas de perte totale, la franchise n'est pas d'application, sauf s'il s'agit d'un jeune conducteur.

Par jeune conducteur, nous entendons le conducteur âgé de moins de 23 ans au moment du sinistre alors que le conducteur habituel mentionné dans le contrat a 23 ans ou plus.

Si l'accident est consécutif à une faute grave telle qu'un acte intentionnel ou une intoxication alcoolique, nous vous facturerons le capital restant dû et les autres frais liés au sinistre.

Que faire si mon véhicule est volé ?

Effectuez les démarches suivantes endéans les 24h qui suivent le vol :

- portez plainte à la police. En cas de vol à l'étranger, portez plainte auprès de l'autorité locale. A votre retour en Belgique, portez plainte auprès de la police belge ;
- Signalez le vol sur le site <https://damage.axus.be>. Sous le titre « Type de sinistre » sélectionnez « Acte criminel » puis « Vol / non retrouvé » et joignez une copie du procès-verbal de dépôt de plainte accompagnée d'une description des circonstances.

Véhicule de remplacement

Livraison suite à un remorquage

Une voiture de remplacement est mise à votre disposition pendant maximum 5 jours en cas d'immobilisation suite à une panne mécanique ou un sinistre ayant nécessité un remorquage. Si vous désirez utiliser ce véhicule fourni par l'assistance au-delà des 5 jours, les jours supplémentaires vous seront facturés à un tarif de location court terme. Ces tarifs sont disponibles sur demande.

Autres livraisons, contrat avec option véhicule de remplacement

Si inclus au contrat, un véhicule de remplacement sera mis à disposition immédiatement dans le cas où l'entretien ou la réparation prend plus de 8 heures ouvrables. Le type de voiture de remplacement est spécifié dans le contrat.

Restitution du véhicule de remplacement (valable pour tous les cas de livraison)

Le véhicule de remplacement devra être restitué chez le prestataire de service en charge de la réparation de votre véhicule. Il devra être dans un état conforme à celui dans lequel il vous a été livré. Les frais qui s'en suivraient (carburant ou autre) vous seront refacturés.

Entretiens et réparations mécaniques

Puis-je choisir moi-même le garage ?

Oui, vous pouvez présenter votre véhicule chez un concessionnaire du réseau officiel de la marque en Belgique.

Dois-je payer les vidanges d'huile ?

Non, vous ne devez pas les payer si elles sont effectuées dans le cadre du plan l'entretien, auprès d'un concessionnaire du réseau officiel de la marque. Si votre tableau de bord vous indique qu'il est nécessaire d'ajouter de l'huile ou de l'AdBlue, prenez rendez-vous chez votre concessionnaire afin que cela ne vous coûte rien.

Mes pneus sont usés. Que dois-je faire ?

Faites remplacer les pneus auprès d'une des centrales agréées par Axus SA (le bailleur et propriétaire du véhicule). Vous trouvez une centrale agréée près de chez vous via : <http://docs.axus.be/SafeLease>.

Attention ! Le nombre de pneus inclus dans le contrat est précisé dans l'offre de location.

Puis-je mettre des pneus hiver ?

Oui, si vous avez souscrit cette option dans votre contrat (voir offre de prix) ou si vous les prenez à vos frais. Au terme de votre contrat, vous devrez toutefois restituer le véhicule avec des pneus été.

Fin de contrat et restitution du véhicule

Puis-je transférer mon contrat à une autre personne ?

C'est possible si Axus SA (le bailleur et propriétaire du véhicule) accepte le transfert, comme précisé dans le contrat. Pour cette prestation, nous comptons des frais administratifs d'une valeur de 250 EUR TVA incl. (voir offre de location).

Puis-je arrêter mon contrat anticipativement ?

Bien sûr. Vous pouvez le résilier anticipativement après une période minimale de 12 mois, moyennant des frais (voir offre de location).

Voici les différents scénarios de fin anticipée possibles:

- Vol, perte totale du véhicule ou décès du contractant : le contrat prend fin sans indemnité. Un décompte kilométrique sera appliqué. Une indemnité pourra être facturée pour les éventuels dégâts au véhicule (voir ci-dessous « dans quel état dois-je restituer mon véhicule ? »).
- Rupture demandée par le bailleur en raison du non-respect de l'une des obligations importantes qui vous incombent en vertu du contrat de location (défaut de paiement, absence de couverture d'assurance,...) : recalcul du loyer selon

la grille matricielle en fonction de la durée réelle et du kilométrage, avec un minimum de 12 mois + indemnité de 3 mois.

- Rupture à votre demande, au-delà du 12^e mois : adaptation du loyer selon grille matricielle majorés de frais administratifs d'une valeur de 100 EUR TVA incl.
- Rupture à votre demande avant le 12^e mois : la mensualité est recalculée sur base de la grille matricielle à 12 mois et vous payez les premiers 12 mois de la nouvelle mensualité (voir grille matricielle).

Exemple

Vous avez conclu un contrat d'une durée de 24 mois avec un kilométrage total de 20.000km, votre loyer s'élève donc à 389,20 EUR par mois TVA incl.

Résiliation anticipée : vous décidez de rompre votre contrat après 18 mois et avez un kilométrage compris entre 15.001 et 20.000 kilomètres. Votre loyer passe donc de 389,20 à 444,60 EUR TVA incl. pour les 18 mois d'utilisation. Vous recevrez donc une facture de clôture avec un supplément calculé comme ci-dessous :

- supplément mensuel sur base de la grille matricielle: $444,60 - 389,20 = 55,40$ EUR TVA incl.
- nombre de mois d'utilisation du véhicule : $18 \times 55,40$ EUR = 997,20 EUR TVA incl.
- frais administratif pour la rupture anticipée : 100 EUR TVA incl.
- TOTAL : 1.097,20 EUR TVA incl.

Km total	Durée (en mois)	12 - 14	15 - 17	18 - 20	21 - 23	24 - 26	27 - 29	30 - 32	33 - 35	36 - 38	39 - 41	42 - 44	45 - 47	48 - 50
5001 - 10000		506,23	457,85	424,11	401,97	384,93	375,98	368,91	365,32	362,14	356,16	350,95	349,10	348,86
10001 - 15000		536,39	469,41	426,76	404,44	387,06	377,87	370,48	366,63	363,25	357,22	351,86	349,96	349,62
15001 - 20000		573,69	494,73	444,60	412,59	389,20	379,71	372,02	368,01	364,42	358,23	352,82	350,80	350,42
20001 - 25000		613,08	521,35	463,29	426,02	398,62	384,54	373,91	369,58	365,64	359,36	353,90	351,83	351,30
25001 - 30000		640,78	540,79	477,99	437,39	407,98	392,21	380,21	372,89	366,82	360,53	354,99	352,75	352,17
30001 - 35000		671,77	563,46	495,73	451,98	419,50	401,41	387,61	378,83	371,43	363,23	356,42	354,11	353,39
35001 - 40000		700,55	584,77	512,77	465,29	431,04	410,63	395,03	384,60	376,01	367,42	360,11	356,43	354,66
40001 - 45000		729,49	606,10	529,67	479,37	443,66	420,81	403,22	391,30	381,78	372,46	364,55	360,38	358,22
45001 - 50000		759,15	627,79	546,73	494,03	456,22	431,01	411,74	398,74	388,14	377,92	369,26	364,49	361,80
50001 - 55000		794,32	652,71	565,58	508,79	468,22	441,51	421,33	407,42	394,68	383,58	374,00	368,63	365,44
55001 - 60000		830,19	678,30	584,89	524,12	480,60	452,53	431,04	414,62	401,21	389,02	378,72	372,79	369,11
60001 - 65000		865,44	703,22	603,89	539,00	493,31	463,42	440,76	423,27	408,93	395,92	385,10	378,50	374,79
65001 - 70000		901,26	729,00	623,36	555,05	506,28	474,76	450,65	431,95	416,65	402,98	391,40	384,78	380,51
70001 - 75000		939,95	756,44	643,58	570,84	519,71	486,37	461,20	441,40	425,49	410,81	398,44	391,08	383,99
75001 - 80000		979,23	783,92	664,29	587,87	533,41	498,13	471,15	450,18	433,07	417,79	404,90	394,79	387,48
80001 - 85000		1014,04	808,44	682,91	602,42	546,15	508,59	479,71	457,34	439,06	423,30	409,80	399,36	392,31
85001 - 90000		1048,56	833,33	701,73	618,46	559,19	519,11	488,45	464,59	445,16	428,69	414,78	404,54	397,13
90001 - 95000		1087,96	861,85	723,44	635,82	573,78	531,19	498,54	473,18	452,88	435,75	421,94	411,15	403,05
95001 - 100000		1127,04	889,96	745,14	653,64	588,61	543,45	508,85	482,36	460,78	443,60	429,09	417,51	408,93

Y a-t-il encore un règlement financier à la fin de mon contrat?

Dégâts

Les dégâts non réparés à la date de la restitution seront facturés, même si un constat d'accident s'y rapportant a été rempli au préalable. Voir ci-dessous « Dans quel état dois-je restituer mon véhicule ? »

Déviations kilométrique

En cas d'écart par rapport aux paramètres (durée de location et kilométrage du véhicule) qui étaient initialement prévus dans l'offre de location, nous ajustons le montant du loyer en fonction de la grille matricielle (voir exemple).

Exemple

Vous avez conclu un contrat d'une durée de 24 mois pour 20 000 kilomètres. Pour cela, vous payez 389,20 EUR par mois, TVA incluse.

Modification des paramètres contractuels : lors de la restitution de votre véhicule à la fin de votre contrat (24 mois) vous n'avez finalement roulé que 10.000km. Votre loyer passe donc de 389,20 à 384,93 EUR. Dans ce cas-ci, le décompte final sera en votre faveur et vous allez récupérer :

- différence mensuelle sur base de la grille matricielle : $389,20 - 384,93 = 4,27$ EUR TVA incl.
- nombre de mois d'utilisation du véhicule : $24 \times 4,27$ EUR = 102,48 EUR TVA incl.
- TOTAL : 102,48 EUR TVA incl.

Vous l'aurez compris, vous pouvez facilement faire varier la durée et le kilométrage de votre contrat et à tout moment connaître le montant de la mensualité grâce à la grille matricielle en votre possession.

Km total	Durée (en mois)	12 - 14	15 - 17	18 - 20	21 - 23	24 - 26	27 - 29	30 - 32	33 - 35	36 - 38	39 - 41	42 - 44	45 - 47	48 - 50
5001 - 10000		506,23	457,85	424,11	401,97	384,93	375,98	368,91	365,32	362,14	356,16	350,95	349,10	348,86
10001 - 15000		536,39	469,41	426,76	404,44	387,56	377,87	370,48	366,63	363,25	357,22	351,86	349,96	349,62
15001 - 20000		573,69	494,73	444,60	412,59	389,20	379,71	372,02	368,01	364,42	358,23	352,82	350,80	350,42
20001 - 25000		613,08	521,35	463,29	426,02	398,62	384,54	373,91	369,58	365,64	359,36	353,90	351,83	351,30
25001 - 30000		640,78	540,79	477,99	437,39	407,98	392,21	380,21	372,89	366,82	360,53	354,99	352,75	352,17
30001 - 35000		671,77	563,46	495,73	451,98	419,50	401,41	387,61	378,83	371,43	363,23	356,42	354,11	353,39
35001 - 40000		700,55	584,77	512,77	465,29	431,04	410,63	395,03	384,60	376,01	367,42	360,11	356,43	354,66
40001 - 45000		729,49	606,10	529,67	479,37	443,66	420,81	403,22	391,30	381,78	372,46	364,55	360,38	358,22
45001 - 50000		759,15	627,79	546,73	494,03	456,22	431,01	411,74	398,74	388,14	377,92	369,26	364,49	361,80
50001 - 55000		794,32	652,71	565,58	508,79	468,22	441,51	421,33	407,42	394,68	383,58	374,00	368,63	365,44
55001 - 60000		830,19	678,30	584,89	524,12	480,60	452,53	431,04	414,62	401,21	389,02	378,72	372,79	369,11
60001 - 65000		865,44	703,22	603,89	539,00	493,31	463,42	440,76	423,27	408,93	395,92	385,10	378,50	374,79
65001 - 70000		901,26	729,00	623,36	555,05	506,28	474,76	450,65	431,95	416,65	402,98	391,40	384,78	380,51
70001 - 75000		939,95	756,44	643,58	570,84	519,71	486,37	461,20	441,40	425,49	410,81	398,44	391,08	383,99
75001 - 80000		979,23	783,92	664,29	587,87	533,41	498,13	471,15	450,18	433,07	417,79	404,90	394,79	387,48
80001 - 85000		1014,04	808,44	682,91	602,42	546,15	508,59	479,71	457,34	439,06	423,30	409,80	399,36	392,31
85001 - 90000		1048,56	833,33	701,73	618,46	559,19	519,11	488,45	464,59	445,16	428,69	414,78	404,54	397,13
90001 - 95000		1087,96	861,85	723,44	635,82	573,78	531,19	498,54	473,18	452,88	435,75	421,94	411,15	403,05
95001 - 100000		1127,04	889,96	745,14	653,64	588,61	543,45	508,85	482,36	460,78	443,60	429,09	417,51	408,93

Comment se passe la restitution de mon véhicule en fin de contrat ?

Au moins 72 heures avant la date souhaitée de restitution du véhicule, vous utilisez le formulaire de restitution en ligne http://restitutionform.axus.be/privatelease/index_FR.php en spécifiant le lieu de restitution. Notre partenaire en expertise prendra contact avec vous et confirmera le rendez-vous par e-mail.

Vous restituez votre véhicule chez Axus carmarket, Z.4. Broekooi 280, 1730 Asse-Kobbegem. Vous pouvez également le restituer chez votre concessionnaire, moyennant des frais de transport de 108,90 EUR TVA incl.

Dans quel état dois-je restituer mon véhicule ?

Le véhicule doit être restitué en bon état, avec ses accessoires d'origine, avec les pneus été montés et sans aucun signe d'usure anormale, ni vice caché. Les modifications et les accessoires qui ne font pas partie de l'équipement d'origine ne sont pas acceptés lors de la restitution.

Au moment de la restitution, l'expert se rend sur les lieux. En votre présence il évalue l'état du véhicule et établit un procès-verbal que vous devrez signer sur place. L'expert évalue si les dégâts éventuels au véhicule sont acceptables ou non.

Pour en savoir plus, consultez les normes Renta sur <http://docs.axus.be/SafeLease>. Les dégâts non réparés à la date de la restitution seront facturés, même si un constat d'accident s'y rapportant a été rempli au préalable.